Paris, le 8 décembre 1844,
Fête de la Conception de la Sainte Vierge.

SOCIÉTÉ

DE

Saint-Vincent-de-Paul.

Conseil général.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

En vous adressant ma circulaire du 15 août dernier, j'ai eu pour but unique de vous annoncer que notre Société avait un président, et que du reste rien n'était changé dans les heureux rapports qui font une seule et même famille des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. J'ai dû réserver pour une communication subséquente divers objets qui offrent de l'intérêt et de l'importance. C'est ce devoir que je viens aujourd'hui remplir, et l'occupation bien douce que j'ai donnée à mes vacances me fournira précisément le sujet du premier article de ma lettre.

Pendant ce temps de loisir et de repos, j'ai voulu étudier à fond tout ce qui se rapportait à l'histoire de notre Société en général, aux détails concernant la fondation de chaque Conférence, aux œuvres principales dont nous nous occupons, et enfin à certaines œuvres spéciales qui, par suite de quelques circonstances particulières, sont devenues dans un assez grand nombre de localités l'objet du zèle de nos confrères.

J'ai lu attentivement, et la plume à la main, les trois rapports qui sont le début de nos annales dans l'histoire de la charité française, en ayant le soin de noter à mesure les différentes misères auxquelles nous tâchons d'apporter quelque soulagement, et les choses louables et bonnes auxquelles nous nous sommes associés avec mesure et selon nos forces, dans le but d'honorer de plus en plus l'humanité sainte et souffrante de Jésus-Christ.

Un héritier appelé au partage d'une riche succession n'apporte à l'inventaire de sa nouvelle opulence ni une exactitude, ni une attention plus ardentes et plus suivies que celles que j'ai mises à me rendre compte du trésor de nos petites œuvres.

La simple lecture des rapports ne donne qu'une idée imparfaite de nos essais dans le vaste champ de la charité catholique. Le classement général des œuvres de la Société ne s'attachant qu'aux principales, a omis une foule d'œuvres spéciales qui ont assurément leur prix, mais dont la pratique est restreinte à un petit nombre de Conférences. En tenant compte des œuvres en quelque sorte

Monsieur le Président de la Conférence d

exceptionnelles dont il s'agit ici, et en les rangeant à leur place dans l'ensemble des œuvres principales et accessoires entre lesquelles nos sollicitudes se partagent, je suis arrivé, Monsieur et cher confrère, à un résultat si consolant, que je ne puis le garder pour moi seul, et qu'il faut que je vous en fasse part.

J'ai considéré d'abord le pauvre au point de vue exclusif de ses besoins purement matériels; je l'ai pris à sa naissance, je l'ai suivi jusqu'à son dernier jour, après l'avoir successivement mis par la pensée en contact avec tous les genres de besoins, de misères et de souffrances auxquels il doit s'attendre sur la terre; et, à chacune de ces diverses phases de sa pénible et douloureuse existence, j'ai aperçu nos confrères groupés pour ainsi dire autour de chaque nécessité, de chaque tribulation et de chaque pénurie pour y apporter quelque allégement. La faim, le froid, la nudité, la maladie, l'isolement, le défaut de travail, l'insalubrité ou le manque absolu des asiles où la misère va se cacher, aucune de ces souffrances et cent autres encore ne leur sont étrangères.

J'excéderais les bornes que je me suis prescrites, si j'essayais de faire un dénombrement exact et qui cependant serait toujours incomplet. Chaque jour, en effet, nous révèle un nouveau secret de la charité de nos amis. On pouvait croire qu'on avait pensé à tout et que nul genre d'infortune ou d'abandon n'était resté sans que la Société de Saint-Vincent-de-Paul ne lui eût offert des bienfaits ou des consolations; eh bien! l'on se serait trompé, et quelques-uns de nos frères les plus récemment admis parmi nous, dans une ville du Midi, nous ont, pour ainsi dire, payé leur bienvenue en se chargeant de protéger par leur surveillance des enfants-trouvés, placés, moyennant salaire, dans des familles cupides qui les laissaient en proie à tous les genres de privations. Cette belle œuvre était inconnue parmi nous; elle a été confiée à la Conférence de Brignole par MM. les administrateurs de l'hospice. Ainsi nous n'avons pas atteint, nous n'atteindrons jamais aux dernières limites du vaste champ qu'une Providence miséricordieuse nous a ouvert, et souvent nous aurons à nous étonner et à nous réjouir de quelque nouvelle découverte de la charité; de la charité qui, grâce à Dieu, est plus féconde en heureuses inventions que l'industrie du siècle elle-même, c'est tout dire.

J'ai envisagé ensuite ce même pauvre sous l'unique aspect de ses besoins religieux, moraux et intellectuels, et depuis sa naissance jusqu'au moment où la terre recouvre ses dépouilles mortelles, j'ai vu encore nos confrères instruire et patroner son enfance, surveiller son apprentissage, amuser et distraire innocemment sa jeunesse, protéger sa foi et ses mœurs, épurer les liens qui l'attachent à sa compagne, prendre souci de ses procès et de ses réclamations, intéresser ses loisirs par d'agréables et saines lectures, le consoler s'il est captif, encourager sous les verroux son repentir, le ramener à la vertu s'il s'est écarté d'elle, adoucir les longs ennuis de la maladie, introduire la religion auprès de lui, la faire asseoir à son chevet pour sanctifier ses derniers moments, accompagner ses restes au pied des autels, et assurer à son âme les mérites infinis du Sauveur par l'offrande du saint sacrifice.

Sans doute ces diverses sortes de bien que nous essayons d'accomplir ne se font ni partout, ni sur une grande échelle; nous ne sommes pas riches et les désirs de nos cœurs ne sont pas la mesure de ce que nous pouvons faire pour les pauvres; mais enfin ces différentes œuvres sont établies, elles s'exécutent tous les jours dans un grand nombre de localités. Le temps et la continuation de la protection divine feront le reste.

A Dieu ne plaise, Monsieur et cher Confrère, qu'en vous associant aux deux aperçus rapides qui m'ont causé tant de bonheur, lorsque pendant ces vacances je m'attachais à suivre pas à pas les progrès et le développement de notre Société, j'aie eu le malheur de faire naître dans un seul d'entre nous le moindre sentiment d'orgueil, ni le plus léger mouvement d'une satisfaction purement humaine; j'ai seulement voulu, en vous communiquant mon impression de profonde joie intérieure, inspirer à tous nos confrères un attachement de plus en plus vif pour notre institution. Aimer cette Société, née de l'esprit de saint Vincent de Paul, c'est la première condition pour s'acquitter avec ardeur des obligations sérieuses mais bien douces qu'elle impose; cesser de prendre goût et intérêt à ses réunions, ou se borner à les fréquenter de loin en loin, ce serait presque prendre son congé indéfini et se retirer de la carrière de la charité. Qu'on ne s'y trompe pas; l'heure et le jour de nos assemblées nous interpellent de ressembler aujourd'hui à ce que nous étions il y a huit jours. On est chargé d'une, de deux, de trois familles : négligera-t-on de se rendre à l'assemblée où l'on est assuré de trouver pour elles quelque soulagement? L'on n'oserait, quand on a la pensée de ce pain *vraiment quotidien* que la Conférence nous livre au jour le jour, que nul d'entre nous n'a le privilége de thésauriser et d'entasser pour l'avenir, et qui va manquer à tant de bouches affamées si nous ne prenons la peine de l'aller chercher.

Malheur à nous si nous écoutions la tentation d'isoler notre aumône et d'aller visiter les pauvres avec indépendance et seulement quand nous en aurions le goût et tout à fait le loisir! Ne nous faisons pas illusion; notre vertu est toujours courte par quelque endroit et toujours faible sur quelques points. Nous devons surtout nous tenir en garde contre l'inconstance inhérente à notre nature. Il est donc utile à nos pauvres et très-utile à nous-mêmes d'être avertis et en quelque sorte sommés par l'heure et le jour de nos assemblées d'être exacts à faire un peu de bien. L'homme vertueux a besoin de cette espèce d'assignation périodique pour ne pas changer. Une fois que le joug (bien léger pourtant et bien doux dont notre Société nous charge) sera mis de côté et que nous aurons résolu de faire du bien aux pauvres à nos heures les plus commodes, solitairement et dégagés une fois pour toutes de l'exemple et du concours de nos confrères, combien n'est-il pas à craindre qu'au milieu de nos occupations, de nos affaires et de nos plaisirs, l'heure destinée à nos pauvres familles ne sonne plus que bien rarement ou pour mieux dire jamais pour elles! Les pauvres seront remis de jour en jour, puis congédiés indéfiniment. Les prétextes ne manqueront pas pour bannir des souvenirs importuns, qui ne seront pas des remords, mais y

santes exhortations, et si Dieu ne nous soutenait, ce spectacle porterait presque le découragement dans nos cœurs. Il est donc utile de nous faire connaître mutuellement les exemples de probité, de désintéressement, de charité dont nous sommes parfois les témoins, afin de nous exciter par là à l'amour et au respect de nos frères souffrants, et (en nous inspirant pour le peu de bien que nous faisons un juste sentiment d'humilité) de nous stimuler à en faire davantage. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple entre plusieurs, dans une des conférences de Paris, on a découvert, il y a quelque temps déjà, un pauvre vieillard infirme, presque aveugle, attaqué de maladies repoussantes, et qui non-seulement depuis plusieurs années était logé gratuitement par des ouvriers peu aisés, mais qui encore recevait de leurs mains, et sans rétribution aucune, les soins les plus tendres et les plus touchants. Un tel fait mérite certainement de prendre place dans nos annales de charité, car c'est pour nous un encouragement puissant et une leçon vivante. Combien nous nous féliciterions s'il nous était donné d'en recueillir souvent de semblables exemples!

Qu'il me soit permis, Monsieur et cher Confrère, pendant que je vous entretiens des pauvres que nous avons le bonheur de secourir et dont quelques-uns sont si dignes de notre estime et souvent même de notre respect, qu'il me soit permis, dis-je, de vous signaler une tendance dont à Paris et dans les villes considérables on a reconnu les dangers, je veux parler de l'empressement avec lequel les ouvriers et les pauvres y affluent pour y chercher de l'ouvrage et des secours. A Dieu ne plaise, sans doute, qu'il puisse jamais entrer dans la pensée d'aucun de nous de repousser aucune misère, parce qu'elle a pris naissance au loin, et de circonscrire en quelque sorte la charité dans les bornes étroites de la ville que nous habitons! non, les pauvres, quelle que soit leur origine, ont droit à notre commisération dès qu'ils souffrent, et par cela seul qu'ils souffrent. Les pauvres, ce sont les images, ce sont les membres épars de Jésus-Christ, et partout où nous les trouvons, nous leur devons consolations et favorable accueil. Mais si la charité est universelle, si elle ne fait acception ni de lieux, ni de personnes, pour être utile, cependant, elle doit être prudente. Or, pour ne parler que de ce qui se passe chaque jour sous nos yeux, combien ne voyons-nous pas de pauvres dont la détresse remonte à leur arrivée dans Paris! Combien de fois dans nos visites n'avons-nous pas à entendre le récit de ces déceptions amères qui ont remplacé tant de folles espérances de fortune et de bonheur!

On est ouvrier, on gagne dans son pays de petites journées, mais enfin on vit, on peut élever sa famille sans tendre la main; tout d'un coup un bruit vague et presque toujours mensonger ou exagéré se répand qu'un camarade venu à Paris est sur le point de faire fortune; aussitôt l'on veut partir et l'on part. On arrive sans ouvrage assuré, sans amis, sans protecteurs; le temps se passe, les petites économies qu'on pouvait avoir se dissipent, les meubles s'engagent au Mont-de-Piété, la misère prend possession de la famille, et l'ouvrage ne vient pas. Il arrive à la fin peut-être, mais lorsque les ressources ont été épuisées, le moral

abattu, et les forces détruites par la souffrance; alors, qu'une maladie survienne, voilà pour toujours une famille plongée dans la misère et incapable de se retirer de l'abîme qu'elle a imprudemment creusé. Tel est, Monsieur et cher Confrère, le spectacle auquel nous assistons tous les jours, spectacle bien plus déchirant encore, lorsqu'au lieu d'ouvriers valides, ce sont des individus déjà pauvres et âgés qui accourent à Paris. Et en effet, dans le pays natal, dans les endroits moins considérables surtout, il est bien difficile que le pauvre n'ait pas des liaisons de famille et d'amitié qui le préservent des dernières anxiétés de la misère. Sans doute il n'aura souvent d'autres secours que ceux de ses voisins, qui sont eux-mêmes nécessiteux; mais au moins on saura qu'il souffre de la faim, de la soif, du froid, on saura qu'il n'a pas de pain pour nourrir ses enfants, pas de vêtements pour les défendre contre les rigueurs de l'hiver, et tous les sentiments de pitié se réveilleront; les personnes charitables seront prévenues, et si les aliments manquent tout à fait, les premiers secours seront prélevés sur le nécessaire de voisins compatissants. On ne verra donc pas, comme dans nos grandes villes, des malheureux périr d'inanition, sans que personne en soit informé, sans qu'ils aient un ami, un parent pour les secourir, sans même, ce qui est plus étrange, mais ce qui se vérifie tous les jours, sans que leurs plus proches voisins connaissent leur détresse. Car dans les grands centres de population chacun se cache et se perd dans la foule; on vit inconnu les uns aux autres, et si par là les yeux les plus vigilants sont exposés à des déceptions de la part de bien des pauvres peu recommandables, trop souvent aussi les yeux les plus charitables sont condamnés à passer auprès de la vraie misère sans l'apercevoir.

Mais sous le rapport des intérêts moraux et religieux, nous avons à gémir bien plus encore de ces imprudentes émigrations. Que de pauvres en effet, que d'ouvriers qui dans leurs campagnes, dans leurs villes natales obéissaient aux lois de Dieu et à celles de l'Eglise, et qui rompent à tout jamais ces habitudes salutaires du moment qu'ils ont mis le pied dans Paris! Que de fois n'avons-nous pas vérifié que le tribunal de la pénitence n'avait été abandonné, la Table sainte désertée, qu'après un séjour plus ou moins long dans cette capitale, où à côté de tant de vertus se trouvent tant de vices! Faut-il s'étonner alors qu'au milieu des séductions sans nombre et des mauvais exemples qui entourent les nouveaux venus, leurs habitudes héréditaires de piété fassent place d'abord à l'indifférence, puis à l'irréligion; que, par suite, les liens de la famille se relâchent, que le désordre, la débauche s'emparent de ces âmes énervées, et qu'à une race dégénérée succède une race plus malheureuse peut-être, mais certainement plus étrangère encore aux prescriptions de la morale et de la loi divine?

Aussi, Monsieur et cher Confrère, nous appelons sur ce point toute votre attention, et lorsque quelqu'une de vos familles vous fera part du dessein qu'elle a conçu de s'établir dans l'une de ces villes, qui dans l'esprit des pauvres ont le privilége de subvenir à toutes les misères, nous vous prions dans l'intérêt de vos protégés, de leur faire bien peser les conséquences de leur projet. Quelques heureux réussissent, mais le plus grand nombre y perd; et ce fait est

tellement exact, qu'on pourrait dire qu'il est presque rare de trouver à Paris un pauvre né à Paris même. Sur ce point, et pour éviter un entraînement fâcheux, il sera donc sage de consulter les Conférences établies dans les villes où voudront se fixer vos familles, afin de savoir par elles si l'ouvrage est abondant, si les places sont faciles à trouver, et, en un mot, si ce changement de domicile doit être utile ou nuisible. La charité et l'esprit de confraternité de toutes nos Conférences sont un sûr garant qu'elles résisteront à cet esprit trop général qui cherche à éloigner de soi les pauvres bien plus qu'à les secourir, et en même temps leur expérience évitera souvent à vos protégés de ruineux déplacements.

Cependant, il se présente des occasions où il est utile que le pauvre quitte l'endroit qu'il habite, et il en est le plus souvent ainsi, lorsqu'il veut rejoindre sa famille et se fixer de nouveau dans son pays. Dans ce cas (1), vous le savez, Monsieur et cher Confrère, un pieux usage s'est établi parmi nous, c'est de nous recommander mutuellement ces pélerins de la charité, de leur faire trouver d'étape en étape des protecteurs zélés et affectueux, et de prolonger ainsi sur eux les bienfaits de la Conférence qui les secourut pour la première fois. Cet usage se perpétuera, nous l'espérons sincèrement, puisqu'il est un moyen efficace de nous associer aux mêmes œuvres, et qu'il nous permet de faire un peu plus de bien ; mais pourtant l'expérience a fait sentir qu'il fallait apporter ici quelques précautions pour que l'usage ne dégénérât pas en abus. Plusieurs Conférences, en effet, ont signalé au conseil général des tentatives qui ont été faites auprès d'elles pour se prévaloir de fausses lettres de recommandations, et elles ont exprimé le désir que toute la Société fût avertie de ces faits heureusement peu nombreux, mais qui, en se renouvelant, compromettraient parmi nous une utile coutume. Divers moyens ont été proposés, comme de ne délivrer ces recommandations que sur des lettres à tête, et portant au dedans le timbre de la Conférence, de donner des lettres spéciales pour chacune des Conférences auxquelles on recommande, et surtout de ne jamais remettre de lettres circulaires dont on abuse plus facilement. Entre ces divers moyens, c'est à vous de choisir, Monsieur et cher Confrère, car du moment que nous avons éveillé votre attention sur ce point, nous nous reposons sur votre zèle pour prendre dans chaque circonstance le parti le plus propre à éviter tout inconvénient.

Un autre abus, dont on s'est plaint malheureusement plus souvent, et qui, à Paris surtout, a excité la sollicitude des Conférences, c'est la tentative qu'ont faite certains individus de se présenter, au nom de notre Société, soit pour opérer des quêtes à domicile, soit pour obtenir des souscriptions à des publications religieuses ou littéraires. Il a été pourtant entendu parmi nous, et dès l'origine, que si nous recourions à la charité de nos parents et de nos amis,

(1) Il n'est peut-être pas sans utilité de rappeler que les pauvres qui voyagent peuvent obtenir de l'administration communale un secours de 15 centimes par lieue.

ou enfin que si nous cherchions même à intéresser la bienfaisance du public en faveur des ménages que nous secourons, jamais et pour éviter de dangereuses surprises, nous ne nous présentions à domicile chez des personnes dont nous ne sommes pas connus. Le seul remède à ce mal est donc de protester en toute occasion contre les faits regrettables auxquels nous faisons allusion, et d'éviter de donner le moindre prétexte à une erreur aussi préjudiciable. Aussi croyons-nous utile de rappeler ici la règle qu'ont adoptée de nombreuses Conférences, et d'après laquelle toutes les recommandations, toutes les démarches à faire envers des personnes étrangères à la Société doivent être réservées au président lui-même. Car en même temps qu'il est plus difficile par là de surprendre la bonne foi des familles qui veulent bien attacher quelque prix à notre recommandation, un autre but éminemment utile est atteint, c'est que jamais la Conférence ne s'engage et ne se produit sans que le président ait bien pesé les conséquences de cette démarche ; au sein d'une Société nombreuse comme la nôtre, qui, dans des localités si diverses, se répand avec le même nom et avec les mêmes usages, il n'est pas nécessaire de faire remarquer combien une telle réserve est sage et prudente.

Pour terminer ce qui concerne les pauvres, Monsieur et cher Confrère, il ne me reste plus qu'à insister auprès de vous en quelques mots sur certaines précautions importantes qu'on ne néglige jamais impunément dans les visites qui leur sont faites. La première est d'exiger toujours des indigents que l'on secourt la production de leurs actes de mariage, soit à la mairie, soit à l'église, et des actes de baptême de leurs enfants. Une récente expérience en effet a fait reconnaître à plusieurs de nos confrères, que jamais cette formalité n'était superflue, et les faits dont ils ont été les témoins leur ont fait souhaiter que cette observation trouvât ici sa place, puisqu'en quelques mois, et dans la même Conférence, on a découvert deux ménages qui étaient protégés par les personnes les plus recommandables, qui passaient pour honnêtes et chrétiens, et qui n'avaient pourtant demandé ni à l'Etat ni à l'Eglise de légitimer leur union. Il n'est pas rare non plus de voir dans les familles pauvres des enfants de 3, de 4, de 5 ans, quelquefois même des adultes qui n'ont pas reçu le sacrement du baptême. Posons-nous donc pour règle, lorsque pour la première fois nous abordons le pauvre, lorsque nous venons nous assurer si sa misère est réelle, de ne jamais manquer à cette précaution si nécessaire ; ne craignons point de blesser ici de justes susceptibilités, et ne soyons pas retenus par une fausse pudeur, car la bienveillance de notre langage, la douceur de nos observations, les sages ménagements que nous suggérera la charité, sauront toujours adoucir, même pour les positions les plus délicates, ce qu'une semblable demande pourrait avoir de pénible.

Il convient également, et c'est la seconde précaution que j'oserai vous recommander ici, d'interroger les pauvres sur le fait de leur première communion. Puisqu'il n'est que trop vrai que parmi eux un nombre considérable n'a pas accompli cet impérieux devoir, et que par suite il vit dans un état désolant

d'indifférence religieuse. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur ce sujet, Monsieur et cher Confrère, pour vous faire comprendre combien dans nos visites il importe d'éclaircir ce point capital. On le néglige pourtant quelquefois ; mais aussi cette confiance est souvent trompée, et alors quand on rencontre de ces hommes entièrement étrangers aux notions premières de la religion, n'ayant connu ni ses dogmes, ni ses pratiques, ni ses cérémonies, comment les toucher et les ramener si l'on n'est au fait de leur misère morale et de leur ignorance? On leur parle de Jésus-Christ, et c'est à peine s'ils savent qu'ils ont une âme et que cette âme a été rachetée au prix du sang d'un Dieu. Plusieurs n'ont pas même conservé souvenir du nom sacré et à jamais béni du Sauveur des hommes. On les engage à demander le pardon de leurs fautes par l'aveu sincère fait aux pieds d'un prêtre; mais ils semblent ignorer que Dieu a sur la terre des ministres pour raffermir les justes et ouvrir aux coupables les trésors de sa miséricorde.

Un langage approprié à leurs dispositions particulières est donc nécessaire avec eux, et aucun bien n'est possible tant qu'on n'a pas imprimé dans leurs âmes ces vérités premières qui font le chrétien; les paroles de l'Eglise sont choses mortes pour eux, et il faut avant tout ressusciter ces intelligences qu'un scepticisme et un athéisme pratique ont tuées.

En mettant à part, Monsieur le Président, votre rapport général de la fin de l'année, communication qui, par sa nature et son but, est appelée à renfermer un assez grand nombre de détails, j'oserai vous exprimer un désir : ce serait celui que, plusieurs fois par an, il vous fût agréable de nous écrire pour nous donner des nouvelles de votre Conférence et nous tenir au courant des progrès de ses œuvres. Les relations de tous les points de la France et même de l'Europe avec Paris sont devenues si fréquentes, si rapides, que, sans grever nos dépenses ni les vôtres, vous pouvez, en profitant de temps à autre des occasions presque journalières qui s'offrent à vous, nous entretenir des difficultés que vous rencontrez dans l'exercice de la charité, de la solution à donner à des cas difficiles, de l'accroissement que Dieu daigne donner à vos œuvres et des consolations dont, dès ce monde, il se plaît à les récompenser.

En vous soumettant cette pensée, Monsieur et cher Confrère, je n'entends nullement déroger à l'esprit de notre Société, par l'introduction parmi nous des *habitudes* de ce qu'on appelle communément dans le monde la *bureaucratie*. Je me borne à vous exprimer le bonheur que j'aurais à rendre moins rares les relations qui nous unissent. Je dirai même que ce n'est guère que par ce moyen que le président et le conseil-général peuvent bien connaître et apprécier la marche de l'œuvre, ses développements et sa tendance; or, dans telle circonstance donnée, il peut être utile à toute la Société que nous soyons à peu près au fait de ce qui se rapporte à chacune des portions disséminées de notre grande et bien-aimée famille.

Un attachement vrai, car il est fondé sur la charité de Jésus-Christ, unit entre elles les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, et cet attachement lie

entre eux non-seulement les membres de la même Conférence, mais encore ceux qui n'habitent pas la même ville et qui, selon toutes les apparences, sont destinés à ne se parler et même à ne se voir jamais. Ce sentiment n'est pas une affection imaginaire et stérile; seulement, l'occasion peut manquer à sa manifestation. Qu'il arrive cependant une circonstance qui rapproche deux membres de la Société restés jusqu'alors inconnus l'un à l'autre, et aussitôt l'affection réelle et sincère qui subsiste entre eux se révélera non-seulement par la cordialité du langage, mais encore par des procédés louables, des démarches obligeantes et des actes empreints d'un caractère sérieux de bienveillance. Ainsi, qu'un jeune homme appartenant à la Société soit envoyé faire ses études à Paris, il n'est aucun de nous qui ne se fasse un plaisir et un devoir de l'accueillir, de le présenter dans une Conférence, de lui donner les directions et les conseils dont il pourra avoir besoin pour son établissement, ses études et ses modestes délassements et enfin de lui être utile en toutes choses dans une mesure marquée par la prudence et par la discrétion qui sont les premières de toutes les convenances. Mais suit-il de là que, lorsqu'un de nos confrères quitte sa province et vient à Paris, soit pour suivre une affaire litigieuse, soit pour diriger une opération de commerce, soit pour solliciter son admission ou son avancement dans la carrière des emplois publics, il soit à propos que la Conférence dont il fait partie le recommande, pour une ou pour plusieurs de ces choses, soit au conseil-général, soit à l'une des Conférences de Paris, ou même spécialement à l'un de nous qui habitons la capitale, *en cette qualité et à ce titre de membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul?*

Je ne le pense pas, et pour justifier mon opinion, il me suffira, Monsieur et cher Confrère, de vous signaler les inconvénients graves et nombreux qui seraient l'infaillible résultat d'un système de conduite opposé.

Dès que quelques services personnels rendus à nos confrères de province, par leurs confrères de Paris, dans la *recherche des places*, auraient donné lieu de penser qu'accessoirement du moins aux soins de la charité envers les pauvres, on peut trouver pour ses propres intérêts dans notre Société des *moyens de se pousser*, bientôt les Conférences seraient envahies par une foule de personnes qui, dans des vues intéressées, répandraient des larmes un peu tardives sur les besoins des pauvres, pour se ménager à elles-mêmes dans notre œuvre des protections, des appuis et des moyens quelconques de percer et de réussir.

La jalousie de rivaux désappointés, jointe à la malignité toujours aux aguets de nos jours pour épier au moins des prétextes à la calomnie, auraient bientôt fait dénoncer la Société de Saint-Vincent-de-Paul, comme étendant sur toute la France et dans toutes les administrations un vaste réseau d'intrigues, pour accaparer les charges honorables et lucratives et assurer le succès de telles et telles spéculations industrielles.

L'empressement des dénonciateurs serait d'autant plus vif, et leur acharnement d'autant plus durable, que nul n'ignore que l'étendard de la religion est celui sous lequel nous nous faisons gloire et honneur d'accomplir nos

œuvres, et qu'entre le clergé et nous il existe union et sympathie accompagnées, de notre part, d'une confiance respectueuse et toute filiale.

Le nombre toujours croissant de nos Conférences, les hommes de positions élevées qui peuvent être dans nos rangs, les principes religieux qui nous sont communs, les liens qui unissent plusieurs milliers d'hommes disséminés en plus de cent endroits sur notre sol, pour ne faire d'eux qu'une seule famille en Jésus-Christ ; toutes ces circonstances seraient habilement exploitées, et beaucoup de gens honnêtes, mais crédules, séduits par l'adresse des accusateurs et se faisant l'écho d'insinuations malignes, auraient bientôt égaré sur notre compte l'opinion publique.

En France, il est une chose qui révolte toutes les consciences, c'est l'emploi de la religion, de la charité et de la vertu, comme moyens de succès dans un intérêt personnel et privé. A cet égard, le sentiment national, qui frappe de réprobation en le marqnant au front quiconque met la sainteté de ces choses au service de ses intérêts terrestres, est si prompt et si impétueux qu'il prend feu à la moindre apparence et qu'il n'attend pas toujours les preuves pour éclater.

Assurément il ne dépend pas de nous d'empêcher que des esprits malveillants n'imputent à la Société des vues qui seraient tout à fait contraires à son esprit et à ses précédents ; mais nous pouvons, mais nous devons du moins agir avec tant de prudence et de circonspection, qu'aucune fausse démarche de notre part ne puisse donner lieu à des incriminations qui, malgré la futilité des prétextes qu'on aurait eu le courage d'employer pour nous nuire, seraient toujours un malheur pour la Société.

Si après nous être abstenus de tout ce qui pourrait être contre nous une cause d'allégations perverses, Dieu permet que la Société soit éprouvée par des tribulations de ce genre, ne doutons pas que son secours ne nous vienne en aide ; mais, je le répète, coupons court à toute interprétation malveillante de nos démarches en consacrant celles-ci exclusivement à nos œuvres, sans retour intéressé snr nous-mêmes et sur nos confrères.

En un mot, occupons-nous de nos œuvres et rien que de nos œuvres, à peine de voir dans un temps plus ou moins éloigné s'altérer l'esprit de notre Société, indépendamment des orages ou du moins des périls qui seraient les conséquences plus ou moins rapprochées, mais toujours inévitables, d'une conduite différente de celle qui nous est ici conseillée par la prudence et la connaissance des passions humaines.

Au reste, si le conseil-général, mu par les puissantes considérations qui précèdent, se prive de l'occasion de témoigner par là son affection pour ceux de nos confrères qui sollicitent des emplois publics ou qui sont engagés dans des affaires de commerce ou d'industrie, sa sage réserve sera dans la réalité peu regrettable pour les personnes qui auraient cru pouvoir attacher du prix à ce genre d'intervention. Nous ne voyons en nous aucun titre qui nous autorise à croire que nous prendrions part avec efficacité à cette lutte ardente et continuelle des intérêts privés aux prises les uns avec les autres. Nous vivons dans un cercle peu étendu et sans communication habituelle avec les grands centres d'activité, où les affaires publiques et particulières s'élaborent et se décident ; nous sommes entièrement en dehors de tous les partis politiques, notre influence serait donc *nulle*, nous l'avouons sans peine et aussi sans regret, puisque, quand même nous serions dans une position différente, la conservation de notre chère Société nous imposerait encore l'obligation de nous séparer nettement et absolument de toutes les préoccupations qui n'auraient pas pour unique objet les œuvres de charité.

Jusqu'à ce jour, il faut en remercier Dieu et l'en bénir, l'esprit de la Société n'a reçu encore aucune atteinte des très-rares demandes qui nous ont été adressées dans des vues d'intérêt tout personnel ; l'abus n'existe pas, mais il fallait prendre les devants et le prévenir. Restons donc ce que nous sommes ; pratiquons la charité, et fidèles aux conseils donnés par saint Vincent de Paul lui-même, *renfermons-nous dans l'enceinte de cette vertu.*

Alors, sans doute, nous pourrons encore être exposés à des jugements téméraires, à des incriminations injustes et passionnées, mais nous resterons forts parce que la vérité et la justice seront de notre côté. Débarrassés du lourd et gênant bagage que notre *moi humain* et *celui des autres* traînent à leur suite ici-bas, nous marcherons d'un pied libre dans la carrière de la charité; notre front ne sera chargé d'aucun souci occasionné par les préoccupations d'intérêt personnel : suivant la mesure de nos modiques ressources, nous ouvrirons la main à nos pauvres, et si nous la tendons à quelqu'un ce ne sera jamais que pour eux.

Lorsque pendant les loisirs des dernières vacances, Monsieur et cher Confrère, j'étudiais les œuvres nombreuses qui partagent l'activité de notre Société, je m'efforçais en même temps de m'initier, autant que possible, à ses traditions, à ses usages, et surtout de me pénétrer de l'esprit qui jusqu'ici a présidé à ses modestes réunions. Cet esprit, si nous le méditons bien, si nous le comprenons tel qu'il a été extrait des maximes de saint Vincent de Paul pour passer dans nos règles écrites, c'est l'esprit de douce confraternité qui nous fait tous nous aimer de près ou de loin, de ville à ville, de Conférence à Conférence ; qui nous excite sans cesse à nous rendre, tant pour nos pauvres que pour les œuvres qui nous sont communes, tous les services dont nous avons mutuellement besoin ; c'est l'esprit de prudence qui cherche à apporter de justes tempéraments en toutes choses, qui ne précipite aucune bonne œuvre afin de ne pas y renoncer plus tard, qui règle enfin jusqu'aux rapports d'intimité et de cordialité entre nous, et qui fait que nos affectueuses relations ne servent jamais à nos intérêts matériels et privés; c'est l'esprit de simplicité chrétienne qui fait le bien pour le bien, sans arrière-pensée, comme sans préoccupation, qui bannit de nos œuvres toute contention, toute discussion irritante ; c'est l'esprit de zèle qui nous fait chérir les pauvres comme nous-mêmes, et nous fait compter comme les plus heureux les moments de notre vie ceux que nous

consacrons à leur service ; c'est enfin l'esprit d'humilité qui nous faisant apprécier du vrai point de vue le peu que nous faisons, nous porte à en élever la louange à Dieu à qui seul elle appartient. Estimons donc cet esprit qui est celui de la charité catholique, qui est celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et gardons-le comme la prunelle de notre œil.

Continuons, Monsieur et cher Confrère, de nous avancer avec ces sentiments dans la voie qui nous est ouverte. Saint Vincent de Paul dit quelque part que le paradis de la terre est, comme celui du ciel, dans la charité, et qu'entre toutes les bonnes œuvres il n'y en a pas de plus douce que la visite des pauvres, pourvu qu'en présence de grandes souffrances l'on tâche de s'élever à Dieu pour prendre dans le cœur de Notre-Seigneur quelques paroles de consolation. Il dit ailleurs que pour lui jamais il n'avait ressenti plus de joies intimes que quand il avait eu le bonheur de servir les pauvres, et rapportait un jour qu'ayant demandé à une sœur de la charité qui était à l'agonie si quelque chose lui faisait de la peine en cet instant de combat et d'angoisses, il n'avait reçu d'elle d'autre réponse que celle-ci : *Je me reproche d'avoir pris trop de plaisir à servir les pauvres.*

Ah ! sans doute, Monsieur et cher Confrère, nous devons respecter le touchant scrupule qui causait quelque souci à cette sainte fille prête à paraître devant le souverain juge, mais nous, hommes du siècle, et qui commettons chaque jour tant de fautes, demandons à Dieu la grâce de réduire les anxiétés de notre conscience au moment du redoutable passage, à cette seule crainte *d'avoir pris trop de plaisir à servir les pauvres*, et cette tache légère qui sans doute nous sera pardonnée avant notre départ, ne sera pas un obstacle à ce que les pauvres que nous aurons secourus sur la terre ne viennent, selon la promesse de notre saint patron, *nous ouvrir eux-mêmes les portes du ciel.*

Agréez, Monsieur le Président et cher Confrère, la nouvelle expression de mon entier dévouement et de mon affectueux respect,

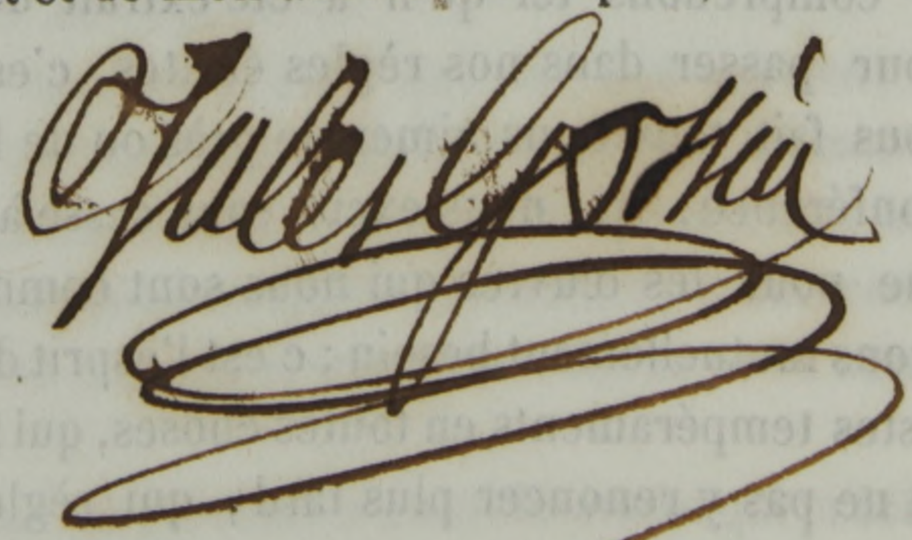

Imprimerie de E.-J. BAILLY, place Sorbonne, 2.